



## les différents formats de publications du Citepa

**Le Citepa produit plusieurs types de données d'émissions dans différents formats et avec différents niveaux de précision.**

**Pour la première fois, le Citepa publie son nouveau Baromètre prévisionnel en ce début juillet 2025. Ci-dessous une revue détaillée des différentes publications pour mieux comprendre les différents formats et résultats publiés.**

### **Point sur les publications depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

- **Mars 2025** : bilan annuel du baromètre mensuel fournissant une première estimation des émissions de l'année 2024 ;
- **Juin 2025** : publication du rapport Secten donnant la valeur officielle des émissions 2023 et une pré-estimation de l'année 2024, plus précise que celle du baromètre.
- **Juillet 2025** : publication du baromètre mensuel des émissions du premier trimestre 2025 et du baromètre prévisionnel des émissions des trois autres trimestres, pour la première fois.

### **Inventaires officiels des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques**

Le Citepa produit des données d'émissions dans différents formats en fonction des besoins de rapportage de la France, qu'ils soient nationaux ou internationaux. La France est en effet soumise à plusieurs obligations de déclaration de ses émissions dans l'air selon divers critères : le type de substance (gaz à effet de serre (GES) ou polluants atmosphériques (PA)), le périmètre géographique (Métropole, avec les territoires d'Outre-mer ou non) ou le principe de résidence. Dans le cadre de l'inventaire national, le Citepa réalise un calcul précis et encadré par les règles des conventions internationales. Les résultats sont soumis aux instances internationales avec un décalage de 16 à 18 mois sur l'année en cours. Ainsi, l'inventaire national de l'année 2023 a été publié en avril 2025 auprès des instances internationales.

## **Inventaires volontaires – rapport Secten et baromètre**

En complément de ces rapports obligatoires, le Citepa publie également des inventaires dits non-officiels et volontaires, tels que Secten et le Baromètre, qui offrent une lecture plus accessible aux professionnels et au grand public. Ils permettent, en particulier, de suivre les avancées de la SNBC (Stratégie nationale bas-carbone) de la France et du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). Ces formats s'appuient sur les résultats officiels de l'inventaire de l'année N-2 soumis aux instances internationales telles que la CEE-NU et la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) (N étant l'année en cours).

Le rapport Secten présente les résultats d'émissions de l'année N-2 et fournit une pré-estimation de l'année N-1 des émissions réorganisées par grand secteur d'activité. Le rapport Secten 2025 publié le 16 juin a ainsi donné la valeur déclarée des émissions 2023 (N-2) et une estimation de l'année 2024 (N-1). Le calcul de la pré-estimation Secten (Proxy 2024) se fonde sur une méthodologie exploitant le même type d'indicateurs statistiques que ceux du Baromètre mais généralement plus fiables, complétée de certaines données d'inventaires déjà disponibles pour l'année proxy. De plus, ils prennent en compte les nouvelles données d'inventaire et les évolutions méthodologiques apportées dans le dernier inventaire national (inventaire 2023, édition 2025) ;

Par ailleurs, chaque année, les émissions depuis 1990 à l'année en cours sont recalculées en appliquant les nouvelles méthodes développées pour l'année en cours, afin de pouvoir comparer les émissions interannuelles sur la même base méthodologique.

## **Baromètre des émissions mensuelles publié chaque trimestre**

Le Citepa a développé, à l'occasion de la crise Covid-19 en 2020, une méthodologie simplifiée de calcul des émissions mensuelles pour créer un baromètre des émissions mensuelles. L'objectif était de pouvoir évaluer rapidement l'impact des comportements des différents acteurs et des politiques et mesures sur les émissions. Cette approche permet désormais d'estimer les émissions des gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques avec un décalage de seulement trois mois sur l'année en cours – contre 16 à 18 mois pour les inventaires nationaux réglementaires. Fondé sur les résultats annuels Secten, la méthode s'appuie sur des indicateurs mensuels connus et actualisés tels que les consommations d'énergie, les productions industrielles, ou les surfaces de feux de forêt.

Le baromètre permet ainsi de suivre plus rapidement mais de façon moins précise que l'inventaire l'évolution des émissions de GES et de PA de la France et, en particulier, leur trajectoire par rapport aux objectifs climatiques de la France.

## Bilan annuel du baromètre

Le Citepa publie également, chaque année en mars, un bilan annuel du baromètre de l'année précédente correspondant à la somme des émissions mensuelles. Le bilan annuel du baromètre des émissions mensuelles de 2024 a été publié en mars 2025. Il s'agit d'une estimation des émissions toutefois moins précise que la pré-estimation Secten, qui, pour l'année 2024 est sortie en Juin 2025. Cependant il permet d'obtenir les résultats de l'année écoulée avec seulement trois mois de décalage. Les comparaisons du bilan annuel du baromètre avec la pré-estimation Secten montrent, de plus, que la méthode est assez satisfaisante (exemple de l'année 2023 sur la figure ci-dessous).

### Comparaison des différentes estimations des émissions de GES de l'année 2023

	Baromètre – Recap annuel	Secten - Proxy	Inventaire officiel
Emissions GES 2023 en Mt CO2 eq.	385	373	377
Variation estimée par rapport à 2022	-4,8%	-5,8%	-6,7%
Date de publication	Mars 2024	Juin 2024	Juin 2024
Niveau de précision de l'approche	+	++	+++

## Baromètre prévisionnel

Avec l'intensification des objectifs définis par la prochaine Stratégie nationale bas carbone (SNBC) dans sa version 3, le Citepa a mis au point un baromètre prévisionnel. La méthode de calcul est équivalente à celle du baromètre classique mais met au point des indicateurs prévisionnels et utilise des prévisions de données économiques pour les trimestres à venir, fournies par l'Insee. Tout comme pour le baromètre mensuel, l'estimation porte sur les données d'activités fines par sous-secteur utilisées dans les inventaires. Alors que le baromètre mensuel s'appuie sur des statistiques publiques (par exemple la production mensuelle de ciment), le baromètre prévisionnel utilise des prévisions d'indicateurs macro-économiques estimées par l'Insee.

**Pour la première fois ce 4 juillet 2025, le Citepa publie un baromètre fournissant des estimations prévisionnelles des émissions de GES de l'année en cours.**

Le baromètre prévisionnel présente une estimation des émissions des second, troisième et dernier trimestre N en juillet de l'année N en cours. Ces prévisions pourront être affinées en octobre après la publication du baromètre trimestriel de fin septembre, deux trimestres étant alors connus et deux trimestres étant encore en prévisionnel. Le niveau d'incertitude se réduira ainsi dans le temps.

Ce faisant, le Citepa met à disposition du ministère de la Transition écologique un outil d'aide à la décision et approfondit encore sa démarche de transparence vis-à-vis du grand public. Ce baromètre prévisionnel permettra de disposer de prévisions 2025 directement comparables avec les objectifs climatiques de la France, et de vérifier si la trajectoire de réduction d'émissions est compatible avec les objectifs fixés dans le cadre de la SNBC.